

**Conseil Communautaire en date du 02 février 2026  
à la salle polyvalente de Chenevrey et Morogne à 20h**

**Délégués présents :** CREUX Gérard (Avrigney-Virey), GAILLARD Michel (Bay), SAUVIN Laurent (Beaumotte-lès-Pin), MULIN Aline (Bonboillon), JACQUOT Didier (Bresilley), RENAUDOT Claude (Brussey), DECOSTERD Thierry (Burgille), BOISSON Gaëlle (Chambornay-lès-Pin), GAUTHIER André (Chancey), LANDEAU Emmanuel (Chaumercenne), JACQUINOT François (Chenevrey-et-Morogne), BIGOT Fabrice (Chevigney-sur-l'Ognon) HUMBERT Patrick (Courchapon), VEFOND Mireille (Courcuire), BRAICHOTTE Jean-Pierre (Cugney), LETONDAL Marc (CULT), DARDELIN Martial (Emagny), COTTIN Antoine (Emagny), PHARISAT Alexandra (Etrabonne), TOURNIER Christian (Ferrières-les-Bois), DOBRO Christophe (Franey), MIGNEROT Vincent (Gézier-et-Fontenelay), PINASSAUD Gilles (Jallerange), MALESIEUX Thierry (Lantenne-Vertière), MAILLET-GUY Geneviève (Lantenne-Vertière), JULIEN Valérie (Le Moutherot), ZANGIACOMI Pierre (Marnay), AUBRY Didier (Mercey-le-Grand), ANTOINE Christel (Mercey-le-Grand), MEUTELET Patrick (Moncley), BEURAUD Yann (Montagney), DENIZOT Patrick (MOTHEY-BESUCHE), COMBEAU Patrick (Pin), VOIRIN Stéphane (Pin), GENDREAU Dominique (Placey) MEYER Daniel (Recologne), BRUCKERT Jean-Pierre (Recologne), COQUARD Patricia (Ruffey-le-Château), DUCRET Pascal (Sauvagney), MARCHAL François (Sornay), CUINET Catherine (Tromarey).

**Absents excusés :**

DUPONT Marc, POURET Daniel, LACOUR Marie-Claire, BERCOT Françoise, GROSJEAN Sandrine, M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier,  
M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie,  
M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick.  
M. REIGNET Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

**Absents :**

CUSSEY Michel, SIMON Florian, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn, DOUBEY Boris, ABISSE Jean-François.

**42 votants**

**Secrétaire de séance :** M. HUMBERT Patrick.

*Documents préparatoires envoyés par mail aux membres du conseil communautaire pour la séance du 2 février: Document préparatoire, Comparatifs 2025 et CFU 2025 provisoires SGC du budget principal et des budgets annexes*

**Décisions du Bureau dans le cadre de ses délégations**

En vertu des attributions qui lui ont été déléguées par l'organe délibérant, en date du 12 janvier 2026, le Bureau a pris à l'unanimité les délibérations de sollicitations de subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute –Saône suivantes :

- Délibération n°2026/01 : en vue du renouvellement du matériel sportif (dont les canoës) pour les accueils de loisirs pour un cout de 5 206,95€ HT, sollicitation d'une aide à l'investissement de la CAF de 4 165,56 € représentant 80 % du cout du projet.
- Délibération n°2026/02 : en vue de l'achat d'un nouveau logiciel pour le Relais Petite Enfance (RPE) pour un cout de 2 629,00 € HT, sollicitation d'une aide à l'investissement de la CAF de 2 103,20 € représentant 80 % du cout du projet.

- Délibération n°2026/03 : en vue du renouvellement du mobilier et matériel informatique pour le RPE pour un cout de 1 814,77 € sollicitation d'une aide à l'investissement de la CAF de 1 451,81 € représentant 80 % du cout du projet.
- Délibération n°2026/04 : en vue de la poursuite de la réfection des peintures de l'Etablissement d'accueil du Jeune Enfant (EAJE) à Marnay pour un cout de 4 858,05 € HT, sollicitation d'une aide à l'investissement de la CAF de 3 886,44 € représentant 80 % du cout du projet.
- Délibération n°2026/05 : en vue du renouvellement du mobilier de la cuisine de l'EAJE, pour un cout de 1 403,24 € HT, sollicitation d'une aide à l'investissement de la CAF de 1 122,60 € représentant 80 % du cout du projet.

#### **Décision du Président dans le cadre de ses délégations**

En vertu des attributions qui lui ont été déléguées par l'organe délibérant par délibération du 22 juin 2021, le Président a pris la décision suivante :

##### **En matière de fongibilité des crédits :**

- Décision n° 2025-02 du 19/12/2025 : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre sur le Budget principal CCVM 2025,

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6227-020 : Frais d'actes et de contentieux	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-739221-020 : FNGIR	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Le Président demande aux délégués s'ils approuvent le procès-verbal du conseil communautaire en date du 08 décembre 2025.

*Approuvé à l'unanimité.*

1. **Présentations et votes des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 : Budget principal, budgets annexes : lotissement de la zone d'activités les plantes, lotissement de la zone d'activités économique à Ruffey-le-Château et Maison de santé Pluriprofessionnelle, ordures ménagères, eau et assainissement**

*Les 7 tableaux d'états comparatifs budgétaires 2025 détaillés par chapitre et les 7 CFU 2025 provisoires du SGC ont été joints au document préparatoire adressés par mail dans le cadre de la convocation au conseil communautaire.*

Le Vice-Président en charge des finances détaille les tableaux des comptes financiers uniques par budget et par section – tableaux des CFU 2025 ci-dessous.

Les CFU sont conformes à ceux édités par le SGC.

#### **Pour le budget principal : compte financier unique (CFU) 2025 :**

	Budgétisé 2025 en €	Réalisé 2025 en €
Fonctionnement-dépenses	8 808 972,01	7 181 838,16
Fonctionnement-recettes	10 872 566,59	11 011 694,97
Résultat	2 063 594,58	3 829 856,81
Investissement-dépenses	3 761 474,23	3 173 106,99
Investissement-recettes	3 761 474,23	1 998 358,12
Résultat	0,00	-1 174 748,87

Le vice-président en charge des finances précise qu'en matière de dépenses de fonctionnement, il est constaté un certain nombre d'économies par rapport aux montants budgétisés. Sur l'ensemble des dépenses à caractère général, une économie de 153 296,42 € est constatée. Celle-ci concerne notamment la sous-traitance pour l'achat de repas, des économies sur l'achat d'électricité et sur le chauffage urbain. Une économie importante est également relevée sur les frais de personnel.

Concernant les recettes de fonctionnement, une augmentation est observée. Celle-ci s'explique en partie par la hausse des produits des services et des ventes, liée notamment à l'augmentation des recettes des accueils périscolaires, résultat d'une plus grande fréquentation de ces établissements.

Le résultat de l'exercice 2025 s'établit à 354 068,25 €.

Les dépenses d'investissement comprennent un remboursement d'emprunt relais de 1 000 000 €, un remboursement en capital des emprunts de la CCVM de 337 002,37€.

En 2025 en dépenses d'investissement, la CCVM a versé les aides à l'immobilier d'entreprises pour l'aménagement du bâtiment des kinésithérapeutes et des vétérinaires à Marnay ainsi que la réalisation du bâtiment de l'EURL Charmoille à Recologne pour son activité de boucherie-charcuterie-traiteur salaison. La CCVM a versé une aide pour la réalisation de son terrain multisport à la mairie de Bay.

Il y a eu : la poursuite des travaux extérieurs à la recyclerie avec l'aménagement intérieur de l'hôtel d'entreprises de la CCVM rue des Vignerons, l'achat de matériel informatique et de mobilier pour les écoles, accueils de loisirs et les bureaux, la finalisation des paiements pour l'achat du bassin mobile, l'aménagement de la cuisine à l'accueil périscolaire à Recologne, l'achat de matériels de cuisine professionnels pour les accueils périscolaires, l'achat d'un véhicule pour le service jeunesse et l'achat de matériels divers.

Les recettes d'investissement permettent de constater le versement des subventions qui étaient en attentes (RAR 2024) sauf les subventions de la région à hauteur de 180 000€ et de l'ADEME pour 67 100€ pour le pôle éducatif à Lantenue-Vertière.

Un élu fait remarquer, afin de compléter l'analyse, que lors de l'élaboration du budget primitif, il avait été précisé qu'il ne s'agissait que de prévisions et qu'il n'existe alors aucune capacité réelle d'autofinancement une fois le remboursement du capital des emprunts déduit. Il apparaît aujourd'hui que le budget présente, en recette réelle de fonctionnement, une amélioration de 185 000 €, et en dépenses réelles de fonctionnement, une économie de 139 000 €, pour une épargne brute de 569 000 €.

Après déduction du remboursement du capital des emprunts, il en résulte un excédent net de 231 000 €, constituant une capacité financière mobilisable l'année suivante par exemple pour la réalisation de travaux, sans recours à l'emprunt.

L'élu ajoute que dans les dépenses réelles de fonctionnement, les frais de personnel représentent 55 % des dépenses et précise que cette proportion doit être liée à l'exercice des compétences de la Communauté de communes. Par ailleurs, au compte 731, relatif aux impôts, les recettes supplémentaires s'élèvent à 249 000 €, correspondant à l'augmentation de la CFE.

Le vice-président en charge des finances apporte des précisions concernant la CFE. Il indique que son augmentation est le résultat d'un rétablissement de l'égalité entre les bases forfaitaires des entreprises, certaines d'entre elles acquittant jusqu'alors un montant identique de CFE malgré des niveaux de chiffre d'affaires très différents. Cette mise à égalité a conduit à des ajustements par niveau, entraînant effectivement une modification significative de certaines cotisations. Toutefois, cette évolution n'a pas pour objectif de pénaliser certaines entreprises, mais bien de rétablir une équité fiscale entre les entreprises du territoire.

Le premier vice-président prend la parole afin de préciser la position de la CCVM concernant la modification de la CFE. Il indique qu'à la suite cette prise de décision, la présidente de l'UCIA, Madame Ballot a exprimé son mécontentement. Il rappelle que lors du vote de l'augmentation de la CFE, la délibération a été adoptée en présence de Monsieur Vincent Ballot, entrepreneur et maire de Marnay, et qu'elle a été votée à l'unanimité.

Le Président souligne que les chiffres présentés, en particulier l'épargne brute de 569 138,73 €, prouvent que le budget de la Communauté de Communes a été collectivement bien géré.

Le vice-président en charge des finances ajoute sur l'analyse budgétaire que le remboursement du capital des différents emprunts s'élève à 337 002,37 €. Déduit de l'épargne brute, la CCVM dégage une épargne nette 232 136,36 €. Il indique par ailleurs que la capacité de désendettement de la CCVM s'établit à 6,07 années un ratio inférieur au seuil d'alerte généralement retenu (compris entre 8 et 10 ans). Un élu s'interroge sur les 80 000 € d'économies constatées sur les charges de personnel et se demande si celles-ci sont liées à des postes vacants non pourvus. Il lui est répondu que c'est effectivement le cas, ces économies résultent principalement de postes non remplacés immédiatement ou de périodes de vacance de postes. L'élu questionne ensuite la prise en compte de ces 80 000 € dans le calcul de l'excédent de fonctionnement, notamment au regard de l'endettement et se demande s'il convient de considérer ces sommes comme dépensées malgré tout. Il lui est précisé que cette économie doit en effet être constatée dans les comptes. Par ailleurs, il est rappelé que chaque année, le turn-over du personnel et l'absence de remplacement immédiat de certains agents génèrent obligatoirement des postes temporairement non pourvus, qui doivent néanmoins être intégrés au budget prévisionnel.

#### **Pour le budget annexe lotissement de la zone d'activités Les Plantes : CFU 2025**

	Budgétisé 2025 en €	Réalisé 2025 en €
Fonctionnement-dépenses	2 862 429,19	544 638,49
Fonctionnement-recettes	2 862 429,19	516 786,17
Résultat	0,00	-27 852,32
Investissement-dépenses	3 009 758,90	964 115,88
Investissement-recettes	3 009 758,90	476 279,45
Résultat	0,00	-487 836,43

Ce budget est en comptabilité de stock. La valeur des stocks, pour un montant de 487 836,43 €, comprend les dépenses liées à l'entretien, aux acquisitions de terrains ainsi qu'aux études réalisées dans le cadre des travaux d'extension de la zone d'activité. Cette somme a été intégralement financée par la Communauté de communes, sans recours à l'emprunt.

Il est précisé que les travaux de viabilisation de la zone ont commencé mi-décembre 2025 par l'agrandissement du bassin de rétention à l'entrée de la zone d'activités et s'achèveront en septembre 2026. Les discussions pour la commercialisation sont déjà ouvertes.

#### **Pour le budget annexe lotissement de la zone d'activités économiques à Ruffey-le-Château : CFU 2025**

	Budgétisé 2025 en €	Réalisé 2025 en €
Fonctionnement-dépenses	273 810,98	245 890,26
Fonctionnement-recettes	273 810,98	245 460,24
Résultat	0,00	-430,02
Investissement-dépenses	502 561,92	475 138,20
Investissement-recettes	502 561,92	229 880,96
Résultat	0,00	-245 257,24

Ce budget est aussi en comptabilité de stock. Le déficit initial correspond au transfert de l'actif du budget principal vers le budget annexe de la ZAE. La valeur des stocks, qui s'établit à 245 257,24 €, a également été financée sur fonds propres. Ainsi, en cumulant les valeurs de stocks des deux zones d'activités, la Communauté de communes a engagé un total de 733 093,67 € de fonds propres pour le développement économique et l'accueil d'entreprises.

La réalisation des études préalables faune-flore a débuté sur 2025 ainsi que l'entretien de la zone. Par ailleurs, la poursuite des études préalables est programmée pour 2026.

Un élu souligne que, pour ces deux zones d'activités et dans le cadre du SCOT, les 30 hectares prévus par la Communauté de communes ont été validés, malgré des remarques préalables formulées par la DDT.

#### **Pour le budget annexe Maison de Santé Pluriprofessionnelle : CFU 2025**

	Budgétisé 2025 en €	Réalisé 2025 en €
Fonctionnement-dépenses	12 684,76	12 684,76
Fonctionnement-recettes	12 684,76	0,00
Résultat	0,00	-12 684,76
Investissement-dépenses	11 280,00	11 280,00
Investissement-recettes	11 280,00	0,00
Résultat	0,00	-11 280,00

Il n'y a pas eu d'activité sur ce budget en 2025. La clôture du budget annexe MSP est à faire à l'issue du vote du CFU 2025 afférent.

Le vice-président en charge des finances rappelle que les professionnels de santé ont souhaité partir sur un projet privé. Il souligne que la Communauté de communes a œuvré pour l'intérêt collectif, mais que pour que ce projet avance plus vite, les professionnels de santé et la Communauté de communes se sont mis d'accord pour que le projet se réalise par voie privée.

Le 1<sup>er</sup> vice-président regrette que la Communauté de communes soit critiquée dans les comptes rendus de la mairie de Marnay pour « une lenteur excessive dans la prise de compétence ». Il rappelle que la Communauté de communes a pris cette compétence en 2022, l'année où il lui a été demandé de le faire. Il précise que si les choses n'ont pas pu se réaliser comme prévu, c'est notamment parce que les lotisseurs n'ont pas été en capacité de rétrocéder le terrain, n'ayant pas trouvé d'accord sur la desserte avec la propriétaire riveraine du terrain. Jusqu'aujourd'hui, cela n'a pas été possible, ce qui empêchait la Communauté de communes d'être maître d'ouvrage pour la construction d'un bâtiment. Il affirme que le compte rendu de la mairie de Marnay ne reflète pas cette situation.

Un élu précise que le permis de construire devait être déposé avant le 31 décembre 2025 par la mairie de Marnay, ce qui a été fait dans les délais.

#### **Pour le budget annexe ordures ménagères : CFU 2025 :**

	Budgétisé 2025 en €	Réalisé 2025 en €
Fonctionnement-dépenses	1 767 790,39	1 653 004,77
Fonctionnement-recettes	1 840 429,33	1 956 623,24
Résultat	72 638,94	303 618,47
Investissement-dépenses	361 386,96	349 898,68
Investissement-recettes	361 386,96	371 240,10
Résultat	0,00	21 341,42

Entre dépenses et recettes de fonctionnement sur 2025, un déficit de 70 191 € apparaît ce qui signifie que les dépenses ont progressé plus rapidement que la facturation sur ce budget.

Ce déficit 2025 vient impacter les 373 810 € correspondant au report de l'excédent de 2024 et réduire l'excédent cumulé 2025 à 303 618 €.

En fonctionnement, les charges du chapitre 11 s'exécutent avec un écart global de 8,36 €. Plusieurs articles présentent un gain, permettant ainsi d'absorber un dépassement de la sous-traitance de 11 421,54 €. Les charges de personnel ont été respectées.

Du côté des recettes, on constate une augmentation de la facturation des produits annexes à hauteur d'environ 73 000 €.

En 2025 en investissement, il y a eu l'achat de bacs et l'aménagement de la recyclerie a été finalisé. Un emprunt a été fait sur 2025 pour 115 000 € ainsi que la récupération des subventions pour l'aménagement de la recyclerie.

Le vice-président en charge des Ordures ménagères et de l'environnement précise que les excédents de recettes sont essentiellement liés au travail mené avec l'ambassadeur du tri et aux différentes actions ayant permis d'améliorer la qualité du tri. Cela a conduit à des reversements d'aides de CITEO plus importants, ainsi qu'à des aides directes du SYTEVOM et du SYBERT pour le poste d'ambassadeur du tri. Ces recettes restent néanmoins inférieures aux dépenses, lesquelles sont plus élevées, notamment en raison de l'augmentation des tarifs de collecte et des différentes charges. L'écart n'est pas très important, mais le 1<sup>er</sup> vice-président rappelle qu'il s'était engagé à ne pas augmenter les tarifs sur trois ans, 2026 inclus. Par conséquent, les tarifs ne sont pas modifiés en 2026.

Toutefois, pour 2027, il faudra réfléchir à des mesures permettant d'équilibrer le budget.

Un élu fait remarquer qu'il y a un excédent de 303 618,47 € sur l'exercice et se demande où apparaît le déficit. Le vice-président explique qu'il y a un déficit de 70 192€ sur l'année 2025. L'excédent cumulé 2025 s'élève désormais à 303 618 €, mais l'année précédente, cet excédent était de 373 810 €, une partie a donc été consommée ( $373\ 810\ € - 70\ 192\ € = 303\ 618\ €$ ). Le vice-président précise que ces informations sont inscrites dans le CFU du budget transmis dans les documents préparatoires.

Un élu se demande s'il y a des amortissements à prévoir. Il lui est répondu que pour la recyclerie, un amortissement est prévu à compter de 2026. Le 1<sup>er</sup> vice-président souligne qu'il peut y avoir quelques dépenses d'investissement comme le parking de la recyclerie à aménager.

Un élu rappelle que les bons résultats sont dus notamment au travail de l'ambassadeur du tri. Il souligne aussi qu'au niveau du SYBERT, les performances de tri sont désormais au même niveau que celles du SYTEVOM, en particulier grâce à l'équipement du centre de tri qui permet désormais le tri des yaourts. Il ajoute que, si l'on souhaite améliorer collectivement les recettes, il est nécessaire de sensibiliser les administrés et les entreprises afin que le tri sélectif soit réalisé de la manière la plus efficace possible.

#### **Pour le budget annexe eau : CFU 2025**

	Budgétisé 2025 en €	Réalisé 2025 en €
Fonctionnement-dépenses	10 891,79	8 891,79
Fonctionnement-recettes	10 891,79	8 891,79
Résultat	0,00	0,00
Investissement-dépenses	10 039,22	10 039,22
Investissement-recettes	10 039,22	10 039,22
Résultat	0,00	0,00

Le budget eau est équilibré. Les recettes de fonctionnement et d'investissement sont titrées puis reversées au SIEVO ce qui conduit à l'équilibre des budgets. Il s'agit des reversements étaillés des excédents pour certaines communes (Marnay, Pin...).

#### **Pour le budget annexe assainissement : CFU 2025**

	Budgétisé 2025 en €	Réalisé 2025 en €
Fonctionnement-dépenses	54 116,59	54 106,49
Fonctionnement-recettes	54 116,59	54 106,49
Résultat	0,00	0,00
Investissement-dépenses	25 482,08	25 482,07
Investissement-recettes	25 482,08	25 482,07
Résultat	0,00	0,00

Le budget assainissement est équilibré. Les recettes de fonctionnement et d'investissement sont titrées puis reversées au SIEVO ce qui conduit à l'équilibre des budgets. Il s'agit de reversements étaillés des excédents pour certaines communes (Marnay, Pin...), des attributions de compensation de certaines communes et des services du SATE.

Le président, M. MALESIEUX Thierry, sort de la salle et ne prend pas part aux votes des CFU 2025.

Après présentation et échanges sur les CFU, le vice-président en charge des finances propose de passer au vote des CFU.

*CFU 2025 pour le budget principal voté à l'unanimité.*

*CFU 2025 pour le budget annexe lotissement de la zone d'activités Les Plantes voté à l'unanimité.*

*CFU 2025 pour le budget annexe lotissement de la zone d'activités économiques à Ruffey-le-Château voté à la majorité (40 pour et 1 contre).*

*CFU 2025 pour le budget annexe Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) voté à la majorité (40 pour et 1 abstention).*

*CFU 2025 pour le budget annexe ordures ménagères voté à l'unanimité.*

*CFU 2025 pour le budget annexe eau voté à l'unanimité.*

*CFU 2025 pour le budget annexe assainissement voté à l'unanimité.*

## **2. Clôture du budget annexe Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)**

Le vice-président en charge des finances rappelle que la CCVM par délibération en date du 15 novembre 2021 avait pris la compétence « Construction et aménagement de locaux aux fins d'installation d'une maison de santé pluri professionnelle (MSP) ». Le budget annexe afférent a été créé par délibération 2022-82 du 18 juillet 2022 afin de réaliser les démarches d'achat du terrain et la construction de la MSP à Marnay.

En raison des difficultés rencontrées indépendantes des démarches faites par la CCVM et de la volonté de déposer un permis de construire pour le bâtiment avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026, les professionnels de santé intéressés pour s'installer dans la future MSP ont choisi de faire réaliser la MSP dans le cadre d'un projet privé.

En conséquence et après débat préalable en bureau du 12 janvier, il est proposé de procéder à la clôture du budget annexe « MSP », de transférer les résultats du compte financier unique 2025 et réintégrer l'actif et le passif du budget annexe « MSP » dans le budget principal.

Il n'y a pas de question.

*Voté à l'unanimité*

## **3. Reprise des résultats 2025 : Budget principal, budgets annexes : ordures ménagères et lotissement de la zone d'activités les plantes, eau, assainissement, lotissement de la zone d'activités économique à Ruffey-le-Château et Maison de santé Pluriprofessionnelle**

Le vice-président en charge des finances présente les reprises des résultats des différents budgets dont les tableaux *de synthèse figurent ci-dessous*.

*Synthèse 2025 Budget principal :*

Montants en euros	Dépenses	Recettes	Total 2025	Reprise résultat 2024	Cumul 2025	RAR 2025 recettes	Cumul Total 2025
Fonctionnement	7 181 838,16	7 536 006,41	354 168,25	3 475 688,56	3 829 856,81	0	3 829 856,81
Investissement	1 961 422,40	1 998 358,12	36 935,72	-1 211 684,59	-1 174 748,87	211 100	-963 648,87

Un élu ne comprend pas pourquoi les 963 648,87 € ne sont pas reportés dans les résultats.

Le vice-président en charge des finances explique que les RAR ne sont pris en compte que pour la présentation du résultat de 2025. Si l'on ne déduit pas ces montants du déficit, on cumulerait 2 fois la re-

cette, puisqu'elles n'ont pas encore été reçues. En 2026, on aura le déficit de 1 174 748,87 € en investissement qui est une réalité comptable, sur lesquels viendront s'impacter les 211 100 € de restes à recevoir que la CC recevra dans le budget en recette.

Le vice-président en charge des finances propose, dans le cadre du budget principal, de reprendre un déficit de 1 174 748,87 € en section d'investissement (compte 001), d'imputer au compte 1068 une partie de l'excédent de la section de fonctionnement qui apurera en partie le déficit d'investissement de 963 648,87 €, et d'affecter 2 866 207,94 € en recettes de fonctionnement (compte 002, résultat de fonctionnement reporté).

*Synthèse 2025 Budget annexe ordures ménagères :*

Montants en euros	Dépenses	Recettes	Total 2025	Reprise résultat 2024	Cumul Total 2025
Fonctionnement	1 653 004,77	1 582 812,91	-70 191,86	373 810,33	303 618,47
Investissement	184 830,72	371 240,10	186 409,38	-165 067,96	21 341,42

Un élu fait remarquer que de nombreux abonnés souscrivent à un bac de 80 litres qui ne correspond pas à leur besoin réel et suggère de rapprocher le coût de l'abonnement du bac de 80 litres de celui des bacs de 120 litres.

Le 1<sup>er</sup> vice-président explique que cette problématique sera abordée lors de la prochaine commission Environnement. En effet, il est constaté que de nombreux administrés demandent des bacs de 80 litres alors que la configuration de leur foyer ne correspond pas à ce type de bac. Cette situation entraîne une surcharge des bacs, qui peuvent se casser lors des levées, générant ainsi un coût pour la Communauté de communes qui prend en charge le remplacement.

Le vice-président en charge des finances propose dans le cadre du budget annexe Ordures ménagères, de constater les recettes de fonctionnement et d'investissement.

*Synthèse 2025 budget annexe lotissement Les Plantes à Marnay :*

Montants en euros	Dépenses	Recettes	Total 2025
Fonctionnement	544 638,49	516 786,17	-27 852,32
Investissement	964 115,88	476 279,45	-487 836,43

Le vice-président en charge des finances propose de constater les déficits de fonctionnement et d'investissement.

*Synthèse 2025 budget annexe lotissement ZAE à Ruffey-le-Château :*

Montants en euros	Dépenses	Recettes	Total 2025
Fonctionnement	245 890,26	245 460,24	-430,02
Investissement	475 138,20	229 880,96	-245 257,24

Le vice-président en charge des finances propose de constater les déficits de fonctionnement et d'investissement.

*Synthèse 2025 budget annexe Maison de Santé Pluriprofessionnelle :*

Montants en euros	Dépenses	Recettes	Total 2025
Fonctionnement	12 684,76	0	-12 684,76
Investissement	11 280,00	0	-11 280,00

Les déficits sont repris dans le budget principal en raison de la clôture du budget annexe MSP.

Le vice-président en charge des finances propose de constater les déficits de fonctionnement et d'investissement.

Il n'y pas de reprise de résultat pour les Budgets Annexes Eau et Assainissement.

*Reprises des résultats 2025 pour le budget principal et les budgets annexes : ordures ménagères, lotissement Les Plantes à Marnay, lotissement ZAE à Ruffey-le-Château et Maison de Santé Pluriprofessionnelle votées à la majorité (41 pour et 1 contre).*

#### **4. Prévisionnel d'investissement 2026**

Le prévisionnel d'investissement 2026 a été présenté et débattu en bureau communautaire du 12 janvier 2026.

Le vice-président en charge des finances présente les investissements prévisionnels par budget :

Pour le budget annexe lotissement de la zone d'activités les Plantes à Marnay, sont programmés le suivi des travaux de viabilisation de l'extension ainsi que l'entretien de la ZA. Des subventions sont attendues du Conseil Départemental de la Haute-Saône. Un emprunt est envisagé pour financer ces travaux. Le prêt relais d'abord priorisé va possiblement se transformer en un prêt à moyen terme de 10 ans pour éviter trop de frais d'intérêts et dont le remboursement pourra s'effectuer grâce à la commercialisation des parcelles.

Pour le budget annexe lotissement de la zone d'activités économiques à Ruffey-le-Château, la poursuite des démarches et études obligatoires est programmée. L'entretien de la ZA est aussi prévu.

Pour le budget annexe ordures ménagères, l'achat de bacs est prévu en investissement.

Pour le budget principal, sont proposés en investissement prévisionnel :

- le dernier paiement de la maîtrise d'œuvre sur le pôle scolaire et périscolaire à Lantenay-Vertière,
- les études pour la réfection de la toiture sur le site de l'école et de l'accueil de loisirs à Marnay,
- la réfection de la toiture du gymnase des Carmes à Marnay
- les travaux de réfection du préau, de la véranda et des peintures à l'EAJE à Marnay,
- les travaux du réseau d'eau et réfection du sol du couloir à la MARPA
- l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques,
- la finalisation de l'aménagement extérieur du bâtiment rue des Vignerons à Marnay pour la recyclerie, avec la subvention dans le cadre du contrat PACT1.
- les aides à l'immobilier d'entreprises de la CCVM,
- les aides à l'immobilier touristique de la CCVM,
- un abri extérieur de rangement sur l'école à Montagny,
- deux jeux de cours pour les accueils de loisirs et écoles à Marnay et Emagny
- l'achat de divers matériels (équipements sportifs, matériels pour les périscolaires, mobilier, informatique) pour les écoles et accueils de loisirs.

Le vice-président précise que pour l'ensemble des investissements, subventions prévisionnelles et FCTVA déduites, le reste à charge de la Communauté de Communes est d'environ 432 000 €, somme qui ne nécessitera pas de recourir à un emprunt.

Le Président fait remarquer que l'enveloppe des aides à l'immobilier d'entreprises a été revue à la hausse (de 40 000 € à 70 000 €) afin d'anticiper l'augmentation de la demande probable lorsque les travaux d'extension de la ZA Les Plantes à Marnay s'achèveront.

Il n'y a pas de vote sur la présentation du prévisionnel d'investissement 2026.

##### **5. P'tit Pass culturel 2025/2026 – attribution des aides CCVM**

La conseillère déléguée en charge de la solidarité et du lien social rappelle que par une délibération du 30 mai 2022, la CCVM a mis en place une aide financière destinée à encourager la pratique d'activités artistiques et culturelles chez les enfants du territoire : le P'tit Pass Culturel. Pouvant aller jusqu'à 50 € (délibération 2024/62 du 8 juillet 2024), cette aide accessible dès 5 ans et jusqu'à 15 ans permet de rembourser une partie des frais d'inscriptions à l'activité pratiquée.

Suite aux conseils communautaires du 6 octobre 2025 et 8 décembre 2025, 152 aides ont été attribuées pour un montant total de 7 350 €.

Au 31 décembre 2025, 30 nouveaux dossiers ont été reçus en provenance de 18 communes de la CCVM. Parmi ces dossiers, 26 dossiers sont recevables et sont soumis au vote du conseil pour un total de 1280€. 4 dossiers sont refusés en raison de l'activité non éligible (activités sportives).

Pour l'année 2025/2026, au total cela représente 178 aides attribuées dans le cadre du Ptit pass culturel pour un montant de 8 630 €.

Ci-dessous le nombre d'enfants bénéficiant de l'aide par commune : Avrigney-Virey (20), Bard-les-Pesmes (3), Bay (4), Beaumotte-lès-Pin (5), Berthelange (4), Bresilley (1), Brussey (9), Burgille (10), Chambornay-lès-Pin (4), Chancey (8), Chenevrey-et-Morogne (5), Chevigney sur l'Ognon (2), Corcondray (1), Courchapon (2), Cult (9), Emagny (3), Etrabonne (5), Ferrières-les-Bois (3), Gézier-et-Fontenelay (5), Jallerange (4), Lantenne-Vertière (6), Lavernay (5), Marnay (19), Mercey-le-Grand (15), Moncley (2), Montagney (1), Pin (7), Placey (2), Recolgne (14), Ruffey-le-Château (2), Sauvagney (4), Sornay (8) Tromarey (1), Vregille (2).

La conseillère déléguée explique que les principales activités pratiquées sont à 35% de la danse moderne, à 15% du hip-hop, à 13% du piano et à 12% de l'expression corporelle. Elle ajoute que 34 communes ont des dossiers déposés et encourage les communes à communiquer sur le P'tit Pass culturel afin qu'il y ait la même réussite sur la mandature prochaine.

Un élu informe que, pour les associations sportives, le « Pass sport » de l'Etat (pour financer le cout de l'inscription dans un club, une association sportive ou une salle de sport) qui était attribué à partir de 7 ans, est désormais destiné uniquement aux 14-17 ans. Il ajoute que le montant de ce Pass sport est passé de 50 € à 70 €

Le maire de la commune d'Émagny précise qu'il avait été voté à Emagny le doublement du « Pass Sport » et regrette que, malgré les 350 ménages de la commune, la demande reste très faible.

La conseillère déléguée en charge de la solidarité et du lien social propose au conseil communautaire :

- d'attribuer aux 26 dossiers remplissant les conditions définies dans le cadre du règlement d'intervention les aides sollicitées,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents utiles afférents.

Voté à l'unanimité

##### **6. Sollicitations de subvention de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute –Saône pour Investissements**

La vice-présidente en charge du scolaire explique que la sollicitation de subventions auprès de la CAF de la Haute-Saône vient compléter les premières demandes faites lors du dernier bureau en date du 12 janvier en raison de la non réception des devis nécessaires préalablement.

###### **• Investissement pour de l'achat de matériel**

En vue du renouvellement du matériel informatique pour les accueils de loisirs et pour l'achat de sièges ergonomiques de type « PICO » pour les agents des accueils de loisirs pour un cout de 6 284,54€ HT, il

est proposé de solliciter une aide à l'investissement de la CAF de 5 027,63 € représentant 80 % du cout du projet.

Voté à l'unanimité

• **Investissement pour la mise en place du self à l'accueil de loisirs à Marnay**

En vue de mettre en place le self à l'accueil de loisirs à Marnay pour un cout de 20 603,08 € HT, sollicitation d'une aide à l'investissement de la CAF de 16 482,46 € représentant 80 % du cout du projet.

Voté à l'unanimité

**7. Avis de la CCVM en tant que personne publique associée suite à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Grand Besançon Métropole (GBM)**

La conseillère déléguée en charge du développement économique explique que Grand Besançon Métropole (GBM) a engagé une procédure d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) le 28 février 2019.

Après 6 ans de travaux collaboratifs avec 67 communes, le projet de PLUi a été arrêté par le conseil communautaire de GBM le 11 décembre 2025 et conformément à l'article L.132-10 du code de l'Urbanisme, GBM l'a notifié à la CCVM qui doit donner un avis suite à cet arrêt.

Le rapport de justification du PLUi de GBM expose et motive les choix retenus en matière d'aménagement, de zonage et de règlementation, en cohérence avec le diagnostic territorial, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Le PLUi s'inscrit dans les objectifs nationaux et régionaux de transition écologique, notamment la réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et l'atteinte du Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050.

Il privilégie le renouvellement urbain, la densification maîtrisée et la mobilisation du foncier déjà urbanisé afin de limiter l'étalement urbain.

Le projet vise à renforcer l'attractivité métropolitaine, assurer un développement territorial équilibré et solidaire et préserver les paysages, la biodiversité et le patrimoine.

Le règlement et les OAP traduisent ces orientations dans un cadre opérationnel garantissant un développement urbain maîtrisé, sobre et durable.

Dans le cadre du document préparatoire CCVM, un lien pour consulter l'intégralité des pièces du PLUi de GBM a été transmis aux conseillers communautaires.

La conseillère déléguée précise que le PLUi de GBM respecte les orientations du projet du SM SCoT Besançon Cœur Franche-Comté arrêté au 8 juillet 2025.

Un élu se demande si le conseil communautaire devra formuler un avis en tant que PPA pour les arrêts des PLU des communes membres du territoire qui révisent leur document d'urbanisme. Il lui est répondu que la CCVM fait partie du cycle de décision et que son avis en tant que PPA sera sollicité.

Un élu s'interroge sur la création prochaine d'une aire d'accueil des gens du voyage à proximité de Chemaudin et Vaux et qui ne figure pas dans le PLUi de GBM.

Il est proposé de consulter le PLUi de GBM et si nécessaire de demander aux services de GBM pourquoi cette aire n'est pas mentionnée dans le document d'urbanisme, et de reporter l'avis CCVM au prochain conseil communautaire.

La conseillère déléguée précise que la CCVM a 3 mois à partir du dépôt du dossier pour communiquer son avis.

*Avis CCVM reporté*

*Après consultation du PLUi de GBM, il est bien écrit dans le rapport de justification que 3 secteurs sont délimités pour 3 aires des gens du voyage (Ngv) sur les communes de Besançon, Pirey et Thise. Une aire publique de grand passage (Ngp) à Chemaudin et Vaux est destinée à accueillir des gens du voyage qui se déplacent collectivement à l'occasion de grands rassemblements traditionnels occasionnels. Cette aire de grand passage se trouve en limite des communes de Champagney et de Champvans-les-Moulins. Les règlements graphiques du PLUi de GBM indiquent les localisations des aires Ngv et Ngp.*

## **8. Informations et questions diverses**

La vice-présidente en charge du tourisme rappelle que le spectacle « La Madeleine passe le relai » mis en scène par Lola SEMONIN aura lieu le samedi 14 mars 2026 à 20h30 et le dimanche 15 mars 2026 à 15h00. Des affiches sont mises à disposition des communes pour communiquer sur le spectacle dont il reste encore des places à pourvoir.

Le prochain bureau communautaire est programmé pour le 16 février 2026.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 2 mars 2026.

Le Président clôture la séance en remerciant la commune de Chenevrey-et-Morogne pour son accueil et les conseillers communautaire pour leur participation.

La séance est levée à 22h00.

Liste des délibérations prises en séance du conseil communautaire du 02 février 2026 réuni à Chenevrey et Morogne

Délibération	Objet	Approuvée/rejetée
2026-01	CFU 2025 du budget principal	Avis favorable
2026-02	CFU 2025 du budget annexe lotissement ZA les Plantes à Marnay	Approuvée
2026-03	CFU 2025 du budget annexe lotissement ZAE à Ruffey-le-Château	Approuvée
2026-04	CFU 2025 du budget annexe Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)	Approuvée
2026-05	CFU 2025 du budget annexe Ordure Ménagères (OM)	Approuvée
2026-06	CFU 2025 du budget annexe Assainissement	Approuvée
2026-07	CFU 2025 du budget annexe Eau	Approuvée
2026-08	Clôture du budget annexe Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)	Approuvée
2026-09	Affectations des résultats 2025 dans le cadre du budget principal et des budgets annexes : lotissement ZA les Plantes à Marnay, lotissement ZAE à Ruffey-le-Château, Maison de santé pluriprofessionnelle, Ordure Ménagères (OM)	Approuvée
2026-10	Attributions des aides dans le cadre du Ptit pass culturel	Approuvée
2026-11	Sollicitation de subvention d'investissement CAF pour l'achat de matériel	Approuvée
2026-12	Sollicitation de subvention d'investissement CAF pour la mise en place d'un self à l'accueil de loisirs à Marnay	Approuvée
2026-13	Avis dans le cadre du PLUi de GBM	Avis reporté